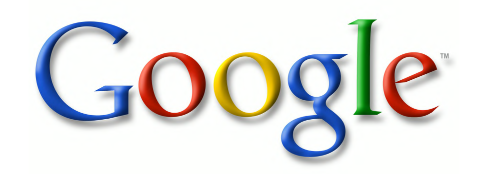


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

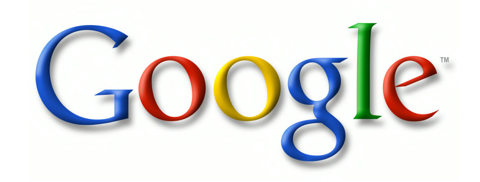
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

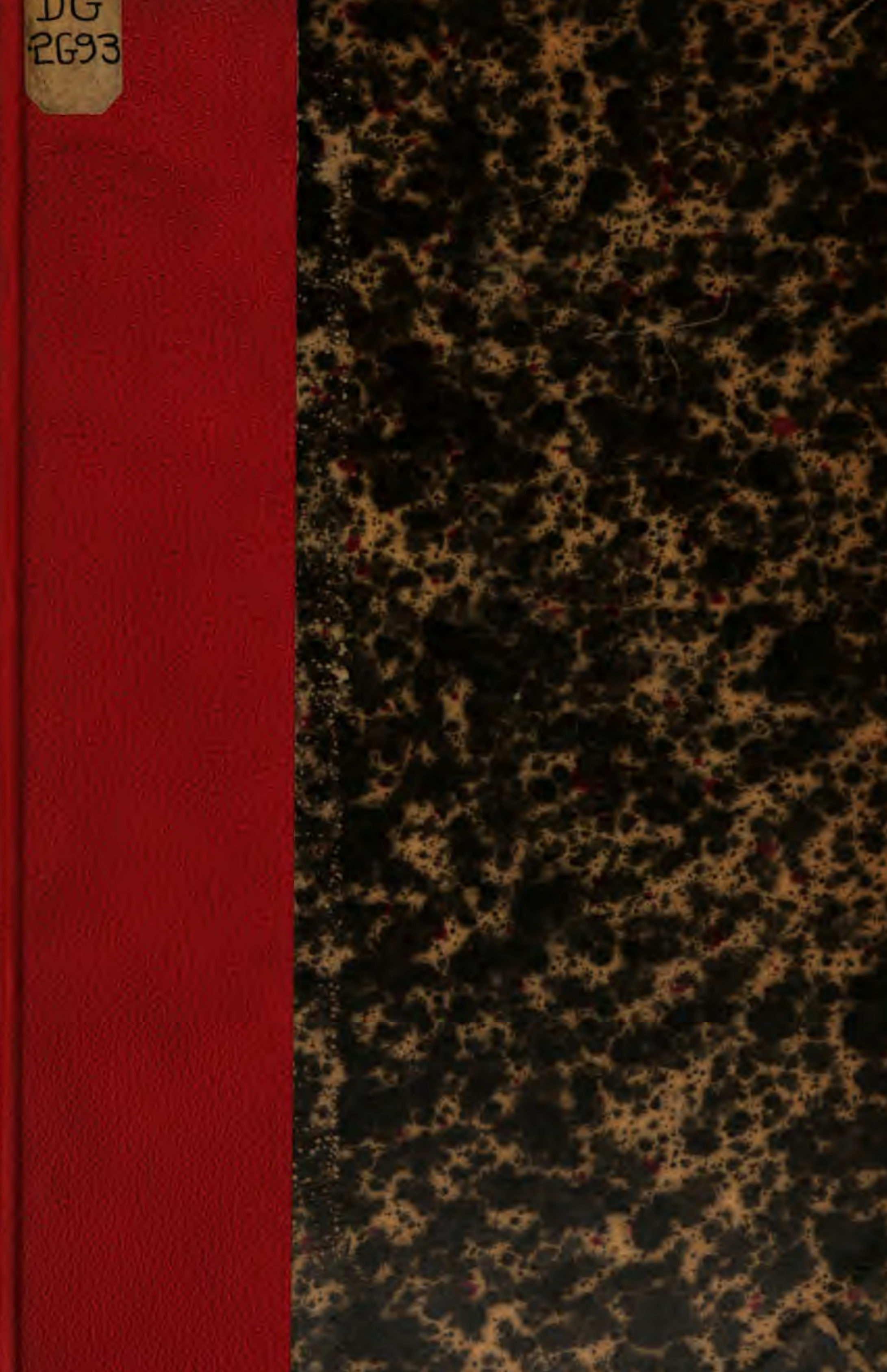
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

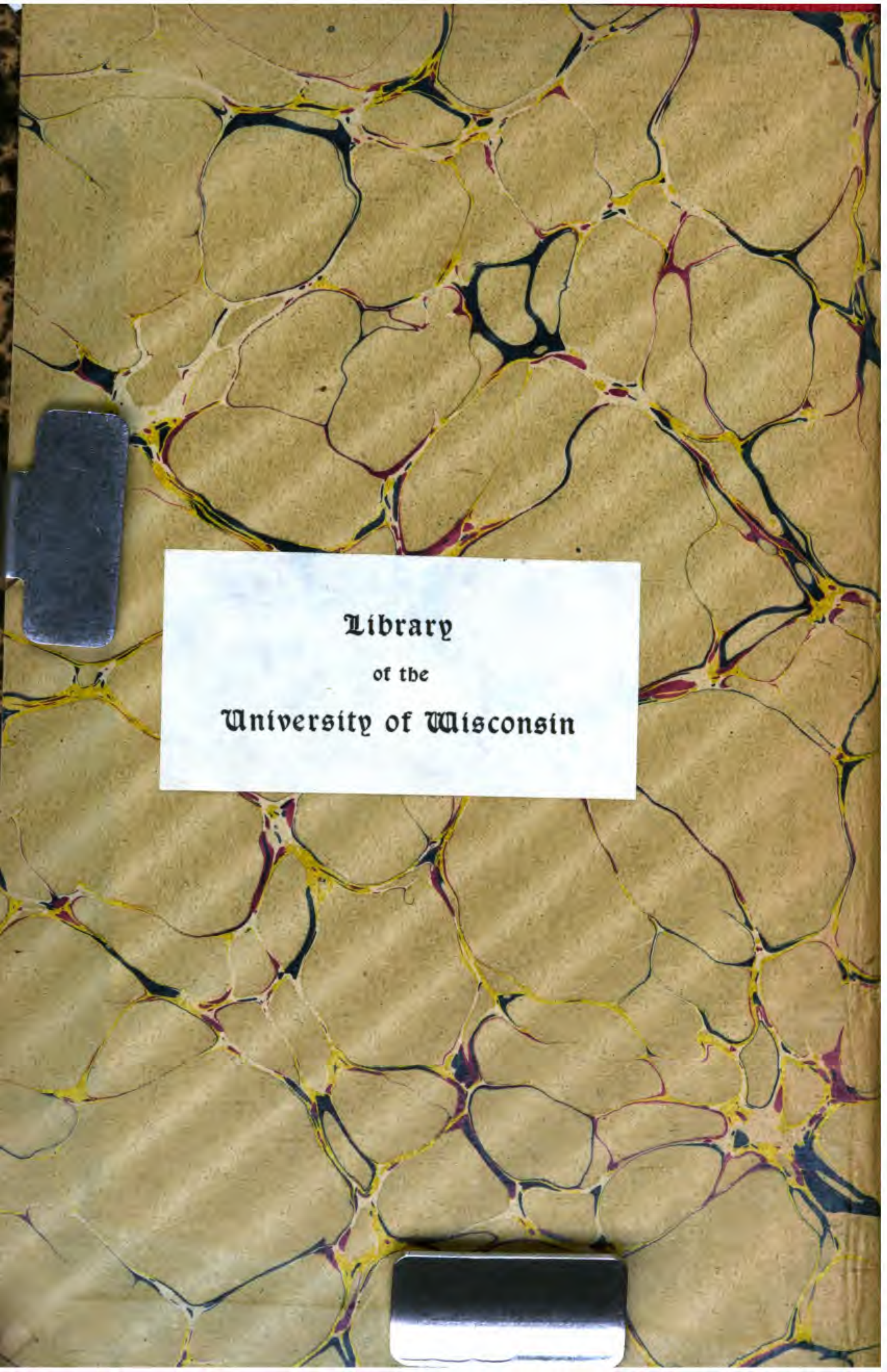
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


DG
2G93


Library
of the
University of Wisconsin



PETITE INTRODUCTION

AUX

INVENTAIRES DES ARCHIVES DU VATICAN

PAR LE

R. P. LOUIS GUÉRARD

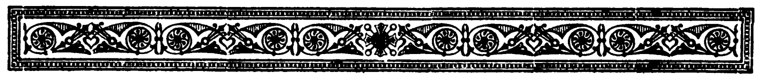
PRÊTRE DE L'ORATOIRE



ROMA
LIBRERIA SPITHÖVER
1901

PARIS
A. PICARD
1901

135002
NOV 13 1909



DG
.2G93

PETITE INTRODUCTION

AUX

INVENTAIRES DES ARCHIVES DU VATICAN (1)

Les *Annales de Saint-Louis-des-Français* ont publié, il y a quatre ans (2), un aperçu des inventaires qu'on pouvait consulter, au Vatican, sur l'histoire provinciale du moyen âge. Je m'étais proposé surtout de venir en aide, dans leurs débuts, aux personnes qui poursuivent des recherches d'histoire locale aux Archives du Vatican.

Les inventaires sont devenus aujourd'hui beaucoup plus accessibles qu'ils ne l'étaient jadis; aussi donnent-ils lieu maintenant à quelques observations supplémentaires, et même à des rectifications qui, dans certains cas, ne seront peut-être pas tout à fait inutiles aux travailleurs. J'éviterai, autant que possible, de répéter ce qui a été déjà dit, et, sans m'occuper des plus anciens inventaires dont l'étude

(1) Cette étude est, dans l'ensemble, la reproduction d'un article qui a paru dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, juillet 1900. En le publiant de nouveau, je profite de l'occasion pour y apporter quelques modifications assez importantes, d'après les observations qui m'ont été présentées par M. Ranuzzi.

(2) *Annales de Saint-Louis-des-Français*, janvier 1897. — Documents pontificaux sur la Gascogne. *Auch* (Cocharaux) 1896. Introduction.

peut être utile pour l'histoire des Archives, j'indiquerai seulement ceux qui ont aujourd'hui une utilité pratique. J'aurai ainsi l'occasion de passer rapidement en revue les principaux fonds des Archives, à peu près comme l'a fait M. Cauchie dans l'étude qu'il a consacrée à ce même sujet (1). J'ajoute que ces notes ne franchissent guère les limites du moyen âge, et que je n'ai aucune illusion sur ce qu'elles ont encore d'incomplet : *ex parte cognoscimus, et ex parte prophetamus !* Si l'on excepte les auteurs du *Repertorium germanicum* (2), personne, si je ne me trompe, n'a entrepris, pour une période historique assez étendue, le dépouillement des divers fonds des Archives pontificales, au delà du XIII[e] siècle. Il en résulte que les renseignements sur les inventaires ne sont pas faciles à réunir. Il est à peine besoin de dire que je n'aurais jamais pu composer ces notes, si Mgr Wenzel, sous-archiviste, avec sa complaisance ordinaire, ne m'avait permis de consulter à plusieurs reprises, dans son cabinet de travail où ils sont réunis et classés par numéros, les inventaires dont j'aurai à parler.

(1) *De la création d'une Ecole belge à Rome.* 1896. Castermann, Tournai. (Congrès archéologique de Tournai en 1895). On trouvera, dans le travail de M. Cauchie, la bibliographie relative à chacune des divisions des Archives jusqu'à l'année 1896. Je signalerai en passant les principaux travaux publiés depuis lors.

(2) *Repertorium germanicum.* Berlin, 1897. Pontificat Eugens IV. I Band. — Les auteurs ont dépouillé plus de douze fonds différents : 1. Registra Vaticana ; 2. Reg. brevium ; 3. Reg. Supplicationum ; 4. Reg. Lateranensia ; 5. Libri obligationum prælatorum ; 6. Libri annatarum ; 7. Libri solutionum ; 8. Libri quitantiarum ; 9. Introitus et exitus ; 10. Libri bulletarum et mandatorum ; 11. Diversa cameralia ; 12. Actes du Sacré Collège ; 13. Fonds divers (Documents recueillis dans des volumes isolés). Sur chacun de ces fonds, le *Rep. Germ.* donne des renseignements de nature à guider les chercheurs.

I. — Inventaire de De Pretis.

Rappelons d'abord qu'il n'existe pas, au Vatican, d'inventaire général des Archives, dans le sens strict du mot. Le travail de De Pretis, préfet des Archives en 1727, d'après Moroni (1), se rapproche cependant d'une manière assez sensible de ce qu'on est convenu de désigner sous ce nom, et ce n'est pas sans quelque raison que son auteur lui a donné ce titre: *Inventarium archivii secreti Vaticani Benedicto XIII regnante — Petrus Doninus de Pretis* (2). Il correspond à la partie principale des Archives du Vatican. On y trouve, en effet, sinon inventoriés, du moins énumérés sous une forme très sommaire, la plus grande partie des volumes qui contiennent les Actes officiels de la chancellerie apostolique. Il est divisé en quatre-vingts armoires, et les vingt-huit premières sont occupées par les registres de bulles énumérées dans la *Manuductio* de D. Gregorio Palmieri (3). Dans son Mémoire sur la *Création d'une Ecole*

(1) *Dizionario,* t. 2, p. 285.

(2) Le titre complet de ce précieux inventaire a été publié par Mgr Baumgarten: *Untersuchungen und Urkunden über die Camera Collegii cardinalium für die Zeit von 1295-1437*. Leipzig, 1898, p. VI, note 1.

(3) Il faut remarquer que, dans la série des registres, il y a, à partir du reg. 147 jusqu'au reg. 300, un écart de cinq numéros entre la numération actuelle et la numération donnée par De Pretis. Ce qui était, pour De Pretis, le n° 147 est aujourd'hui le n° 152, parce qu'entre les anciens n°s 146 et 147, on a inséré cinq volumes de bulles archétypes de Clément VI qui primitivement avaient été attribuées à tort au registre de Clément VII. C'est ce qui est expliqué dans une note placée à la p. 17 verso de l'Inventaire même de De Pretis. La *Manuductio* a tenu compte de ce changement attesté en outre par les anciens numéros que, du moins dans quelques volumes, on trouve

belge à Rome, M. Cauchie a donné un extrait des rubriques générales placées en tête des *armaria.* Malheureusement on ne trouve plus en librairie cette publication qui représente, sur les Archives Vaticanes, un aperçu d'ensemble fort utile. Aussi, pour donner quelque idée du travail de De Pretis, sera-t-il bon peut-être de reproduire ici cet extrait, en y ajoutant quelques indications, spécialement pour les dates et pour ce qui regarde l'histoire de France.

Arm. XXIX : 161 vol. *Diversorum Cameralium* (1389 (1) à 1550).

Arm. XXX : 90 vol. *Diversorum Cameralium* (1550-1573).

Arm. XXXI : 85 vol. — 72 vol. *Litterarum apostolicarum ex reg. authenticis depromptarum, quibus recentius addita sunt volumina 13.* (Ces transcriptions faites au XVI[e] siècle vont de Jean VIII à Clément VIII; elles sont donc relatives à l'ensemble des registres pontificaux. — A signaler : N° 72 : *reg. formularum Joannis XXII.* — N° 74 : documents relatifs à l'hôpital du Saint-Esprit (?). — N° 75 : Litteræ Leonis IX ad Michaelem imperatorem. — N° 76 : litteræ diversorum pontificum de indulgentiis. — N° 82 : *reg... ad usum formularii cancellariæ apostolicæ.* — N° 85 : *reg. seu collect. plurium bullarum diversorum Pontificum sæc. XV antecedentium et ad Franciam spectantium.*

Arm. XXXII : 48 (2) *volumina diversarum litter. apostolicarum ex reg. authenticis depromptarum;* il faut y ajouter

encore, quoique biffés, sur le premier feuillet des registres 147 à 300. A partir du n° 300, la concordance entre De Pretis et la *Manuductio* apparaît de nouveau, parce que les cinq volumes mis à la suite du n° 146 ont été retranchés à la suite du n° 299 actuel. Dans ses répertoires dont je parlerai plus loin, Garampi se réfère encore à l'ancienne numération, ce qui peut égarer les chercheurs.

(1) Cette date est du moins celle qui est indiquée par De Pretis pour le premier volume de la collection.

(2) Tel est le nombre de volumes indiqué par De Pretis; il n'est plus exact, par le fait de l'adjonction indiquée.

13 vol. relatifs au droit canonique. — A signaler: N°s 3, 4: *de Hispania.* — N° 5: *de regno Portugalliæ.* — N°s 6-7: *Venise.* — N° 8: *super schismate.* — N° 9: *Contra hæreticos.*

Arm. XXXIII: 68 vol. *quindenniorum, taxarum, decimarum, quictantiarum ac censuum cameræ apostolicæ; quibus recentius addita sunt volumina viginti duo.* (XVe-XVIIIe s.). — A signaler: N°s 5-6: *reg. taxarum omnium ecclesiarum.* — N° 9: *reg. tax. benef. in Francia.* — N° 26: *reg. collect. in Anglia.* — N° 33-A: *reg. seu liber censuum collect. seu quictant.*, a. 1291.

Arm. XXXIV: 152 vol. *instrumentorum cameralium* (XIVe-XVIe siècles). — A signaler: N° 1: *a Joanne* [*XXII*] *ad Paulum III.* — N° 2: *ab a. 1331 ad a. 1343.*

Arm. XXXV: 152 vol. *privilegiorum, jurium, infeod. ac vicariatuum necnon diversorum aliorum ad S. R. E. pertinentium.* — N°s 18, 19. *reg. Cencii Camerarii* (XVe s.). — N° 20: *liber recognitionum* du temps d'Albornoz. — N°s 21-22: Pérouse et le Comtat Venaissin. — N°s 103-104: Bulles relatives à Naples et à Bénévent. — N° 105: *Liber jurium et reddituum quæ habet R. Ecclesia in civitate Beneventana* (1291). — N° 146: *Processus contra ordinem Militiæ Templi.* — N° 147: .... *id. in Anglia.* — N° 150: *de comite Attrebatensi.*

Arm. XXXVI: 49 vol. *informationum cameralium.* — N°s 40-42: Avignone e contado Venaisino.

Arm. XXXVII: 42 (1) vol. *informationum cameralium* intitulés: reg. Contelori et Bottini. — N° 39: *de regaliis in Gallia.* — N°s 41, 42: *Miscell. Camer.*

Arm. XXXVIII: 27 vol. *brevium apost. autographorum* (De Léon X à Clément XI).

Arm. XXXIX: 65 vol. *brevium apost.* (Innocent III-Pie IV). — N° 10: Lettres de Bessarion et autres érudits de la Renaissance. — N° 15: Brefs de Sixte IV; documents sur s. François de Paule et Louis XI.

Arm. XL: 53 vol. *minutarum brevium* (1478-1535).

Arm. XLI: 72 vol. *minutarum brev. apost.* (1536-1554).

(1) Les deux derniers volumes sont d'adjonction plus récente.

Arm. XLII : 63 vol. *minutarum brev. apost.* (1555-1629). — N°s 22, 23 : formation des Archives. — N° 26 : transfert des Archives d'Avignon à Rome.

Arm. XLIII : 32 vol. *brev. apost.* (1630-1676).

Arm. XLIV : 59 vol. *minut. brevium ad principes et alios magnates* (Clément IV - Paul V).

Arm. XLV : 43 vol. *brevium* (Paul V - Clément XI ; Urbain VIII - Benoît XIII).

Arm. XLVI : 62 vol. *scripturarum ad duces Ferrarienses spect.*

Arm. XLVII : 30 vol. *Hieronymi Barrufoldi circa Ferrariam ejusque duces.*

Arm. XLVIII : 54 vol. (id., Ferrare, Modène, Comacchio, Reggio, etc.).

Arm. XLIX : 48 vol. (Italie).

Arm. L : 42 vol. *seu indices litterarum apostolicarum* (Innocent III - Pie IV ; inventaires rédigés par Michel Lonigo). — N° 10 : *Index litterarum Joannis XXII.* — N° 11 : *Index litterarum Benedicti XII.* — N°s 12-21 : Suite des Papes du XIVe siècle.

Arm. LI : 27 vol. *seu indices brev. apost.* (Clément VII - Léon XI) (1).

Arm. LII : 39 vol. *signaturarum audientiarum, commissionum et visitationum.*

Arm. LIII : 64 vol. *ad Datariæ et cancellariæ stilum pertinentia* (Commencent à Grégoire XIII). — N° 7 : *Reg. supplicationum et brevium* (1684-1695). — N° 8 : *Formularia recentia.*

Arm. LIV : 44 vol. — *Cornelii Margarini thesaurum historicum, et Urbani VI schisma necnon Martini Lutheri divers.* — N°s 14-41 : de Schismate. — N°s 45-48 (ajoutés) id.

Arm. LV : en blanc.

Arm. LVI : 52 vol. *inventariorum et indicum diversorum* (2) *archiv. et bibliothec.*, plus n°s 53-62 ajoutés ultérieurement

(1) Le dernier volume est d'adjonction récente.

(2) On me signale, dans cette armoire, la présence de documents relatifs à l'histoire du concile de Trente.

(Reine de Suède, Chigi, Borghese, Ciampini, Civelli, Château Saint-Ange n° 23-24, Archives Vaticanes n°s 35-36, Archives de la Chambre n° 37, *Archiv. Aven.* n° 38, *Archiv. Ravennat.*, Capitole).

Arm. LVII: Minute di littere d'Innocenzo VI (1).

Arm. LVIII: 42 vol. *diversorum cameralium per Leonigum, Centoflorenum, Contelorium Bissaigam et alios conscripta.* — N°s 25-31: *Historia camer.* — Documents relatifs surtout à l'Etat de l'Eglise.

Arm. LIX: en blanc.

Arm. LX: 31 vol. (Urbin).

Arm. LXI: 64 vol. (Parme et Plaisance).

Arm. LXII: 52 vol. *de concilio Tridentino et aliis conciliis.* — N°s 45-48: *de Sacra Scriptura.*

Arm. LXIII: 43 vol. *de concilio Tridentino* (Suite du précédent; on a ajouté une série de numéros allant de 96 à 154).

Arm. LXIV: 34 vol. (portent surtout sur l'Allemagne). — N° 28: Ecosse, Irlande. — N° 29: Pologne. — N° 30: Espagne et Portugal. — N° 31: France. — N° 34: Orient, Savoie.

Arm. LXV-LXXIV: *Introitus et exitus cameræ apostolicæ*, à partir de Nicolas III jusqu'à Clément VII (2).

Arm. LXV-LXXX: en blanc.

II. — Registres de bulles, brefs et suppliques.

Les registres de bulles qui occupent les vingt-huit premières armoires des Archives Vaticanes, n'ont donné lieu à aucun inventaire général, à la fois méthodique et détaillé.

(1) Une note dit que ces manuscrits ont été insérés dans l'ensemble des registres d'Innocent VI.

(2) Dans cette partie de l'Inventaire de De Pretis, il y a, en regard de la numération ancienne, une seconde numération en caractères un peu différents. C'est à l'ancienne que se réfèrent souvent les citations de Garampi. — Cf. Baumgarten, *loco cit.*, p. X.

Toutefois, pour les registres du XIII[e] siècle, Garampi a composé un index de noms propres qui comprend plusieurs volumes in-folio. On y trouve relatés, avec renvoi aux textes, tous les noms propres de lieux et de personnes qui figurent dans les suscriptions des bulles. Deux volumes sont relatifs à Innocent III ; quatre autres atteignent le pontificat d'Urbain IV ; les quatre suivants arrivent au pontificat de Boniface VIII ; un dernier tome porte à la fois sur tous les registres du XIII[e] siècle. En attendant que l'Ecole française ait terminé la publication des registres du XIII[e] siècle et ait donné les tables alphabétiques qui en seront le complément nécessaire, ces index de Garampi, déposés dans le cabinet de Mgr Wenzel, pourront offrir quelque utilité. La publication des tables des registres de Clément V, œuvre des bénédictins du Mont-Cassin, permettra aussi, quand elle sera enfin donnée au public, d'atteindre facilement une énorme quantité de documents intéressant particulièrement la France.

Depuis Jean XXII jusqu'à la fin du Grand Schisme, on possède, comme le savent toutes les personnes qui ont travaillé aux Archives Vaticanes, une double série de registres. Les uns, écrits sur parchemin, font partie de la grande série des *Regesta Vaticana*. Ils représentent une transcription officielle d'une autre série de registres écrite sur papier. Celle-ci porte le nom de série des *Regesta Avenionensia* parce qu'elle est restée à Avignon jusque vers la fin du siècle dernier (1). Les *Regesta Vaticana* ont d'abord pour index

(1) Sur les rapports qui existent entre ces deux séries, et la nécessité de les compléter l'une par l'autre, si l'on veut arriver à des résultats certains sur l'administration pontificale, comme aussi sur la proportion des documents enregistrés, je n'ai pas encore beaucoup d'observations personnelles à ajouter au bref aperçu et à la bibliographie que j'ai essayé de donner, il y a quatre ans, sur ces ques-

les rubriques, courtes et exactes, placées en général, du moins au XIIIe et XIVe siècles, en tête de chaque volume par les transcripteurs eux-mêmes. Ces rubriques peuvent aider, dans leurs analyses, les personnes qui poursuivraient un dépouillement complet d'un ou plusieurs *Regesta Vaticana.* Mais, comme elles suivent l'ordre du registre, elles ne sont pas très commodes, lorsqu'on cherche un document isolé. Les répertoires de Garampi dont je parlerai plus loin peuvent rendre, en pareil cas, plus de services, quoiqu'ils soient fort loin d'avoir épuisé la matière des *Regesta Vatic.* Si je dois en juger d'après ce que j'ai constaté pour le commencement du pontificat de Jean XXII, on ne tirera pas grande utilité des index de bulles rédigés en partie par Michel Lonigo et qui sont contenus dans l'Arm. L.; ils vont,

tions dans les *Annales de Saint-Louis* et dans l'Introduction à mes *Documents pontificaux sur la Gascogne,* pp. XIX-XXIV. Quelques-unes seront peut-être réunies en tête du premier fascicule des *Lettres communes de Jean XXII,* en ce moment en préparation. Mais, dans ces derniers temps, il a paru trois travaux qui méritent d'être cités ici. L'un a pour auteur M. Teige: *Beiträge zum päpstlichen Kanzleiwesen des XIII und XIV Jahrunderts (Mitth. des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* 1896). L'autre est de M. Tomaseth: *Die Register und Secretäre Urbans V und Gregors XI (Mitth.,* 1898). On doit le troisième à M. Tangl: *Die päpstliche Register von Benedict XII bis Gregor XI, (Festgabe für Max Büdinger.* Innsbruck, Wagner, 1898, p. 289). Ce dernier travail représente, avec l'Introduction et les notes des *Specimina* du P. Denifle, le meilleur aperçu d'ensemble qui ait été donné jusqu'ici sur les registres du XIVe siècle. On y trouvera aussi d'utiles indications bibliographiques sur le même sujet. J'ai eu l'occasion de constater l'exactitude des interprétations présentées par M. Tangl pour ce qui regarde les taxes inscrites, sous une forme particulière, en tête des bulles dans le registre de Jean XXII: on en trouve l'expression en chiffres romains ordinaires dans le t. 41 des *Regesta Avenionensia.* — Je me contente de signaler ici, au sujet de la division des registres en deux séries, que plusieurs volumes qui, par leur origine, devraient appartenir à la série d'Avignon, ont été incorporés dans la série du Vatican, par exemple le reg. 251.

d'après De Pretis, depuis Innocent III jusqu'à Pie IV (1). Toutefois il se peut très bien que, pour d'autres époques, ils aient plus d'utilité.

Les *Regesta Avenionensia,* au contraire, ont été l'objet de deux inventaires manuscrits qui ont une grande valeur. Le premier, jusqu'ici négligé par les chercheurs, comprend vingt-huit volumes in-quarto, et a été entrepris à Avignon, en 1711, d'après les ordres de Clément XI, sous les auspices du vice-légat Salviati, par des scribes que dirigeait l'archiviste Joseph de Martin (2). Dans l'état où on le possède aujourd'hui au Vatican, il ne dépasse pas la première année de l'antipape Clément VII, et l'analyse des registres de Grégoire XI y manque totalement. Cet inventaire suit exactement, feuille par feuille, l'ordre du registre, et donne en latin une analyse en général exacte et assez complète de chaque document dont il reproduit très souvent les passages

(1) M. Tallet, agrégé de l'Université, me signale en particulier, dans l'Arm. *L,* les tomes 30, 31 et 33, qui se réfèrent à des « lettres apostoliques » de Jules II et de Léon X, et le tome 32 qui se réfère à des « Secrètes » de Léon X.

(2) Je cite ici, en abrégé, le titre qu'on lit en tête du premier tome de l'Inventaire: *Index generalis librorum omnium quattuor abhinc seculis, in obscura hujus palatii turri reconditorum, tum vetustate, tum injuria temporum fere consumptorum, nunc vero, favente pontificia S. S. D. D. nostri D. Clementis P. P. XI providentia, ab imminente interitu vindicatorum, et in moderno amplissimoque hujusce palatii archivio œre pontificio constructo repositorum et existentium..., in quibus continentur acta, facta et regesta bullarum... a summis pontificibus qui pro tempore Avenione sederunt emanatarum, jussu Clementis P. P. XI... cura... Alamanni Salviati... opera et studio nobilis Josephi de Martin juris utriusque doctoris almœ Universitatis Aven., ejusdem S. S. D. D. nostri P. P. sanctœque Sedis Apostolicœ loci de Thouson humillimi et obsequentissimi feudatarii... utriusque archivii tum pontificii, tum cameralis archivistœ, ordine pontificatuum dispositus, anno Domini MDCCXI, pontificatus anno XII.*

principaux. Toutefois on a à regretter un certain nombre d'omissions. Pour Jean XXII, elles portent presque exclusivement sur les premiers feuillets de chaque volume qui, dans certains registres sont en mauvais état. Il faut ajouter que ces omissions sont cependant fort peu nombreuses, si on les compare à la masse énorme des documents analysés (1). Dans les marges, on voit indiqué en vedette le nom du diocèse auquel se rapporte le document analysé.

Cet inventaire appelait naturellement des tables alphabétiques. Au lieu d'entreprendre ce travail, les archivistes d'Avignon en ont exécuté un autre qui a dû leur demander beaucoup plus de frais, et qui n'offre pas les mêmes avantages. Prenant pour base les indications marginales du premier inventaire, ils en ont transcrit de nouveau toutes les analyses, mot à mot, en les classant, pour chaque pontificat, en vingt-quatre séries qui suivent l'ordre des lettres de l'alphabet. D'ailleurs, comme l'a fait remarquer M. Calmet, tous les diocèses dont le nom commence par la même lettre, par exemple, Paris, Poitiers et Pouzzoles, se trouvent mis ensemble, ce qui complique les recherches. Ce second inventaire rédigé sous la direction de Pierre de Montroy (2), originaire de Clermont, comprend quatre-vingt-cinq volumes in-folio, et est très consulté par les amateurs d'histoire locale; il reproduit naturellement les qualités et les défauts de l'in-

(1) Pour les premiers volumes de Jean XXII, j'ai constaté en moyenne une vingtaine environ d'omissions par registre.

(2) En divers endroits de l'index alphabétique, Pierre de Montroy revendique l'honneur d'avoir exécuté ce travail qui, d'après M. Calmet, aurait été composé entre 1718 et 1732 (*Annales de Saint-Louis-des-Français,* octobre 1896, p. 51). Au tome 7 des *reg. Avenionensia,* f. 559 *a*, il se dit « hujus archivi custos », et parle du soin qu'il a pris des volumes : « omnia ista volumina vetustate fere consumpta restaurari et decorati curavi, sumptibus tamen cameræ Apostolicæ. 1716 ».

ventaire précédent. En somme, le double inventaire des registres d'Avignon fait grand honneur à ceux qui l'ont rédigé. Aucune autre partie des Archives pontificales, sauf peut-être le fonds du château Saint-Ange, n'a été l'objet d'un travail comparable, même de loin, à celui qui a été exécuté sous la direction des Archivistes d'Avignon (1).

Les milliers de volumes communément appelés *registres du Latran* ou *registres de la Daterie* vont depuis le pontificat de Boniface IX jusqu'à celui de Léon XIII (2). J'ignore quelle relation existe entre ces registres, quant à la nature des documents qu'ils renferment, et la grande série des *Regesta Vaticana* dont il a été question ci-dessus (3). Plusieurs de ces volumes figurent parmi ceux qui ont été plus ou moins dépouillés par Garampi qui y renvoie souvent dans ses répertoires.

Dans la série des *Regesta Vaticana,* les volumes de *Secrètes,* au XIV[e] siècle (4), contiennent la correspondance politique des Papes; l'Ecole française de Rome en a entrepris la publication. Les *Brefs* représentent plus ou moins la

(1) Dans mon article, publié dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français* en janvier 1897, j'avais proposé, pour la publication des *Lettres communes* du XIV[e] siècle, un plan qui suivait l'ordre des diocèses. Ce plan supposait une révision préalable des inventaires, révision qu'il était fort difficile d'exécuter. Aussi, l'Ecole française, lorsqu'elle a récemment confié, comme je le dirai plus loin, la publication de ces documents aux chapelains de Saint-Louis, a décidé qu'on ne suivrait pas cet ordre. On a d'ailleurs accepté que les inventaires d'Avignon fussent utilisés pour s'aider dans les analyses des bulles.

(2) Voir *Repertorium germanicum,* Introduction, p. xx.

(3) Au jugement de M. Ranuzzi, les volumes de la Daterie présenteraient un ensemble plus complet de l'administration pontificale que les *Regesta Vaticana* du moins pour la fin du XIV[e] siècle. La liste des volumes relatifs à chaque pontificat a été commencée par M. Ranuzzi.

(4) Les volumes de *Secrètes* cessent, à ce qu'on m'assure, à partir de Boniface IX.

suite des Secrètes; encore les Brefs *communs* portent-ils sur l'administration ordinaire. D'ailleurs les Brefs, d'après ce qu'on m'assure, ne commencent que sous Pie II, du moins comme série régulière ou à peu près régulière (Arm. XXXVIII-XLV). Ils ne sont pourvus d'index suivis qu'à partir de Clément VII. Ces index sont rapportés par De Pretis à l'Arm. LI, et ils vont jusqu'à Léon XI.

Les sept mille et onze volumes de Suppliques qui ont été, dans ces derniers temps, transportés au Vatican, ne sont guère mieux pourvus d'inventaires. Mais le P. Denifle a donné l'idée de leur contenu, pour le XIVe et le XVe siècle, dans sa grande publication sur la *Désolation* des Eglises de France pendant la guerre de Cent ans (1). De plus, il existe aux Archives un index manuscrit, œuvre de M. Fiocchi, où l'on trouve la liste des volumes classés par pontificat, de Clément VI à Eugène IV inclusivement (*Inventaires*, n° 124). D'autre part, tant pour les Suppliques que pour les registres de bulles de la Daterie, M. Miltenberger, a indiqué le nombre des manuscrits relatifs à chaque pontificat, depuis Clément VI jusqu'à Sixte-Quint (2). Enfin le *Repertorium germanicum* signale un « Inventarium registri publici supplicationum » du XVIIe siècle (3). (*Regesta supplicationum,* n° 100).

(1) Paris, Picard, 1899.

(2) *Historisches Jahrbuch,* 1894, XV, 252.

(3) *Loco cit.*, p. XVIII. Les auteurs du *Repertorium* distinguent les suppliques en deux classes: celles qui étaient signées par *fiat* par le Pape lui-même, et celles qui étaient signées par *concessum* par la chancellerie. Quant à l'Inventaire du XVIIe siècle, il est l'œuvre de Contelori; il est indiqué avec raison par M. Miltenberger comme ayant fort peu d'utilité.

III. — Archives de la Chambre apostolique.

Ces Archives, qui renferment les comptes des finances pontificales, sont aujourd'hui réparties entre les Archives du Vatican et les Archives d'Etat du gouvernement italien. Les Archives du Vatican conservent les fonds les plus anciens (1).

1° — *Les Archives Vaticanes et la Chambre apostolique.*

Ce fonds, pour le moyen âge, comprend trois parties: 1° *Introitus et exitus;* 2° *Servitia* ou *Obligationes;* 3° *Collectoriæ, Inventaria et processus.* Toutes les trois ont subi, à diverses époques, des changements divers dont Mgr Baumgarten a raconté les péripéties, et qui ont pour résultat de compliquer les recherches. Certains volumes indiqués par les anciens inventaires ont même disparu. Tel qu'il est aujourd'hui constitué, l'Archive caméral a été inventorié sommairement par M. de Loye, jusqu'au commencement du XVe siècle. Il a également catalogué les documents de l'Archive caméral qui, par suite d'erreurs de reliure, ont trouvé

(1) A partir du XVe siècle, l'Archive caméral devient beaucoup plus compliqué. C'est surtout pour cette partie des Archives qu'on trouvera des renseignements utiles dans l'Introduction du *Repertorium germanicum,* par exemple en ce qui concerne la distinction entre les *servitia,* ou sommes payées à l'occasion des bénéfices conférés en consistoire, et les *annates,* sommes payées pour les bénéfices non consistoriaux; les premières étaient consignées dans les *libri solutionum,* les autres, dans les *libri quittanciarum.* De même, on distingue les *libri bulletarum et mandatorum,* où l'on inscrivait les dépenses en les classant d'après leur nature; au contraire, on inscrivait dans les *exitus* l'ensemble des dépenses faites au jour le jour.

place dans les registres de bulles (1). Quoiqu'on ait pu relever beaucoup trop de négligences dans cet inventaire, il conserve une grande utilité. Au delà de l'époque étudiée par M. de Loye, Mgr Baumgarten a donné le tableau des *Obligationes* jusqu'au Pape Jules II. Quant aux autres parties de l'Archive caméral, à partir du XV[e] siècle, je ne connais, au Vatican, aucun inventaire *détaillé* de ce fonds important. On trouvera simplement, dans l'Inventaire général de De Pretis, l'indication des volumes relatifs à chaque pontificat. Plusieurs références au même fonds sont éparses dans les répertoires de Garampi dont j'aurai à parler plus loin.

2° — *Les Archives d'Etat et la Chambre apostolique.*

Une grande partie des Archives de la Chambre apostolique, surtout pour ce qui regarde l'histoire moderne, était, jusqu'en 1870, déposée au Palazzo Ugolini, via dei Sediari, près la Sapience (2). Ces documents ont été ensuite transportés aux Archives d'Etat, piazza Firenze, par le gouver-

(1) Les *Archives de la Chambre apostolique*, Paris, Fontemoing, 1899. — Plusieurs rectifications ont été faites par M. Deprez dans le *Moyen âge,* 1899, pp. 414 et ss. — Depuis la composition du travail de M. de Loye, certains changements ont été apportés dans la série des *Obligationes;* Mgr Baumgarten en a tenu compte dans l'ouvrage cité plus haut, pp. XVII et suiv. On y trouvera, comme d'ailleurs dans l'ouvrage de M. de Loye, une table de correspondance entre les anciennes et les nouvelles cotes. Pour l'ensemble de l'Archive caméral, il existe une autre table du même genre dans le cabinet de Monseigneur Wenzel. M. Jordan (*Bulletin critique,* 15 octobre 1899) a indiqué, d'après Mgr Baumgarten, les points principaux sur lesquels les cotes données par M. de Loye ont été changées. — J'ajoute que Mgr Baumgarten a pu attribuer à Garampi un index sur fiches volantes dont j'avais parlé dans les *Annales de Saint-Louis,* janvier 1897.

(2) Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. l'archiviste Corvisieri.

nement italien. Je ne saurais dire exactement, en dehors des renseignements fournis par le *Repertorium germanicum,* quels rapports existent entre ces documents et les volumes relatifs à la Chambre qui existent encore, pour la période moderne, aux Archives du Vatican (1). Toujours est-il qu'il existe, aux Archives d'Etat, deux inventaires manuscrits de ce fonds. Le plus complet est désigné sous le nom d'*Elenco dell'Archivio camerale,* et il est classé sous trente-huit numéros. J'indiquerai simplement ce qui m'a paru remonter aux périodes les plus anciennes.

N° 1:	Signaturarum Sanctissimi (153 vol.) 1570-1860.	
» 2, 3, 4:	Chirografi pontificii	A. 1581-1816 (70 vol.). B. 1474-1729 (23 vol.). C. 1552-1840 (42 vol.).
» 9:	Mandati camerali 1418-1802 (162 vol.).	
» 11:	Mandata apostolica 1517-1654 (11 vol.).	
» 12:	Espettative 1486-1599 (296 vol.).	
» 13:	Consensi, rassegne	A. 1457-1599 (296 vol.).
» 14:		B. 1528-1869 (256 vol.).
» 15:	Annate 1421-1797 (135 vol.).	
» 16:	Formataria (2) 1425-1524 (14 vol.).	
» 17:	Obligazioni per minuti servizi 1408-1798 (31 vol.).	
» 18:	Quitanze per minuti servizi 1396-1511 (31 vol.).	
» 19:	Obligazioni particolari, composizioni, spese per le bolle, ecc. 1420-1482 (9 vol.).	

(1) Pour le pontificat d'Eugène IV, la plupart des documents intéressant la Chambre sont déposés aux Archives d'Etat, à part les *Introitus et exitus* conservés au Vatican.

(2) Le contenu de ces volumes, dit M. Cauchie (p. 18), « roule sur les ordinations, depuis les simples collations de la tonsure jusqu'aux consécrations d'évêques et de prélats à la cour même de Rome ». — Il renvoie, sur ce sujet, au travail de M. Schmitz: *Die Libri Formatarum der Camera apostolica* dans la *Römische Quartalschrift,* t. VIII, Rome, 1894.

N° 20: Collettorie camerale (decime, annate, quindenni) 1387-1713 (185 vol.) (1). Avignone, n° 5 (1518-1544).
» 21: Tasse per la Crociata... sugli Ebrei 1463-1490 (5 vol.).
» 22: Entrate ed uscite delle decime 1501-1718 (41 vol.).
» 23: Tesoreria segreta 1447-1743 (66 vol.).
» 24: Spese del maggiordomo 1459-1571 (117 vol.).
» 25: Spese minute del palazzo 1433-1566 (28 vol.).
» 26: Biblioteca Vaticana 1475-1623 (4 vol.).
» 27: Fabbriche 1437-1739 (56 vol.).
» 28: Inventari 1518-1758 (4 vol.).
» 29: Viaggi de' Pontefici 1468-1743 (6 vol.).
» 31: Ufficiali camerali 1418-1710 (16 vol.).
» 33: Tasse di segreteria 1419-1815 (35 vol.).
» 35: Taxæ maleficiorum 1570-1586 (5 vol.).

A la fin de l'Inventaire, on trouve des comptes relatifs aux diverses trésoreries de l'Etat pontifical. Je citerai:

N° 2: Avignone 1537-1737 (5 vol.).
» 3: Bologna 1432-1806 (11 vol.).
» 5: Campagna Marlttima 1427-1743 (83 vol.).
» 6: Fermo 1397-1743 (137 vol.).
» 7: Marca 1422-1753 (179 vol.).
» 8: Patrimonio 1420-1743 (105 vol.).

IV. — Le fonds du Château Saint-Ange.

Il peut ne pas sembler difficile de se rendre compte du contenu du fonds qui était autrefois au Château Saint-Ange, et qui est aujourd'hui déposé aux Archives du Vatican. Il en existe d'abord un inventaire chronologique en deux

(1) Ces documents sont relatifs aux Etats pontificaux; les diverses provinces sont classées par ordre topographique.

volumes, qui paraît assez bien composé (*Inventaires*, numéros 49, 50). C'est celui qui est de beaucoup le plus commode, si l'on veut se rendre compte rapidement de ce que contient le fonds du Château, pour une époque déterminée. L'auteur, pour le composer, a dû se servir d'inventaires antérieurs. L'un d'eux, rédigé par ordre alphabétique, a été composé par Silvio de Paoli en 1610 (*Inventaires*, n° 20) (1). Si je ne me trompe, d'après ce qu'en a dit M. Fabre, il ne comprenait que le dépouillement des armoires *inférieures*, alors au nombre de seize. En 1628, Confalonieri composa un supplément relatif aux écrits qui avaient été ajoutés à ces armoires inférieures; la Préface en a été publiée par M. Fabre. C'est sans doute le résultat de ce travail qui se trouve reproduit dans un *Indice dell'Archivio di Castello* qui comprend deux volumes et contient le dépouillement régulier de dix-huit armoires classées par numéros (*Inventaires*, n°s 46 et 47) (2). Confalonieri composa encore un *Summarii scriptorum quæ in armariis superioribus archivii arcis s. Angeli asservantur liber unicus* (*Inventaires*, n° 29).

(1) Il était autrefois dans l'Arm. LVI, 25. — Voir l'article de M. Paul Fabre: « Note sur les archives du Château Saint-Ange » (*Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'Ecole de Rome, avril 1893, p. 4).

(2) Je signale simplement: Arm. XII, caps. 3, n° 100: Supplicatio societatis medicorum Urbis in ecclesia s. Ludovici existentis pro confirmatione statutorum jam a Pio IV approbatorum in rescripto Kal. febr. a. III Pii IV; n° 113: Bulla Joannis XXII contra invadentes thesaurum s. Francisci de Assisio: 1321. — Arm. XIV: Guerres de religion en France. — Arm. XV: Comtat Venaissin (surtout pour le XVIe et XVIIe siècle); ibidem, caps. X, documents sur Rome au moyen âge (X^{e}-XIIe s.). — Arm. XVII, caps. II, n° 1: *acta legationis apud Hispaniam Petri cardinalis de Fuxo ad reducendum Benedictum XIII et ejus successorem.* — Mais, d'après M. Kehr, les Armoires XVII et XVIII n'existent plus ou du moins ont été bouleversées (*Papsturkunden in Rom, Erster Bericht,* s. 116, aus den Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaft zu Göttingen, Philologisch-historische Klasse. 1900. Heft 2).

La Préface en a été également publiée par M. Fabre. On y lit un aperçu général des documents inventoriés par Confalonieri. L'inventaire présente le dépouillement des armoires *supérieures* qui portent les lettres de l'alphabet depuis A jusqu'à M. Chaque armoire se divise généralement en deux *ordines* comprenant chacun, soit des livres, soit des documents isolés contenus dans des *capsulæ*. L'Arm. *A* contenait jadis les actes d'un procès de l'archevêque de Tolède au seizième siècle Barthélemy Carranza, poursuivi par l'Inquisition d'Espagne. L'Arm. *B* porte sur le droit canonique, spécialement à la fin du moyen âge. L'Arm. *C* représente la partie la plus importante (1). Dans l'Arm. *D* sont indiqués des documents relatifs au Grand Schisme et aux Templiers; dans l'Arm. *F*, un autre procès d'Inquisition; dans l'Arm. *G*, les actes d'un procès de 1640-1641 relatifs au P. Branca, augustinien. Les dernières armoires renfermaient des pièces relatives aux démêlés de Paul V avec Venise.

En terminant, disons, avec M. Fabre, qu'il faut user de beaucoup de « circonspection avant de rien affirmer quant à la présence ou à la cote, à une époque donnée, dans un dépôt aussi stable en apparence que les Archives du Château Saint-Ange: non seulement la cote d'une pièce a pu changer, mais encore la même cote a pu souvent désigner des pièces différentes ». Une observation de ce genre doit en particulier être faite au sujet de certains *volumes* indiqués dans les inventaires du Château Saint-Ange: dans ces derniers temps, on les a extraits de ce fonds et on les a déposés au rez-de-chaussée des Archives, dans la deuxième salle

(1) Capsula 2: Francia (fasciculus 19); Francia-Viennensis (fasciculus 22); Comtat Venaissin (fasc. 23); s. Joannis Hieros. (fasc. 25); Papæ litteræ (fasc. 28); Procuratores (fasc. 30). Les documents suivent un certain ordre alphabétique et topographique.

de l'Archive de la Daterie où ils ont d'ailleurs, à ce qu'on m'assure, conservé leurs cotes primitives. De même, quelques documents du Château paraissent aujourd'hui épars dans la *Miscellanea instrumentorum* dont je vais avoir à parler.

V. — Miscellanea.

On comprend sous cette appellation un ensemble de documents et de volumes de nature et de dates très diverses. On distingue la *Miscellanea instrumentorum* et la *Miscellanea* de volumes contenus dans quinze armoires. Garampi leur a consacré une large place dans ses Répertoires.

1° *Miscellanea instrumentorum.* — Cette classe de documents est séparée du fonds du Château Saint-Ange (1). Elle comprend un grand nombre de *cassette* renfermant des documents classés par ordre chronologique. Les trois premières *cassette* atteignent l'an 1300; les vingt-quatre ou vingt-cinq cartons suivants arrivent à l'année 1334, et la série se prolonge dans les temps modernes. On peut avoir communication de ces *cassette* en demandant simplement celle qui se réfère à telle ou telle année, avec la mention: *Miscellanea instrumentorum.* Le répertoire chronologique de Garampi aide à en retrouver un grand nombre, mais non la totalité. J'ajoute qu'un dépouillement des *cassette,* pour l'histoire de France au XIVe siècle est, dit-on, en ce moment poursuivi.

2° *Miscellanea* (Armaria I-XV). — Il existe, aux Archives Vaticanes, un grand nombre de *volumes,* deux mille

(1) C'est donc à tort que, dans mon article plus haut cité, j'ai présenté ces deux fonds sous la même rubrique. (*Annales de Saint-Louis,* janvier 1897).

environ, dit M. Cauchie, dont le contenu n'est pas facile à connaître. « La plupart, dit-il, proviennent d'acquisitions faites par les Papes à l'époque moderne ». Il n'y a pas longtemps que M. de Manteyer y retrouvait divers manuscrits de la reine Christine (1). De Pretis a dressé un inventaire sommaire de cet amas qui, de son temps, ne comprenait que douze armoires (*Inventaires,* n° 120). Trois autres armoires ont été ajoutées par la suite : la dernière, dit M. de Manteyer, n'a été constituée qu'en 1879.

Dans l'Arm. I, je signalerai, d'après l'Inventaire, les n°s 20-60 qui sont relatifs à l'histoire de France, à partir de 1569, les n°s 176 et 178-179 qui intéressent Avignon et le Comtat Venaissin. L'Arm. II contient une collection connue sous le nom de *Varia politicorum* et qui est assez souvent citée. « En 1890, dit encore M. Cauchie, M. le docteur Schlecht a fait un dépouillement complet des 176 volumes qui portent ce nom. Il y a vu des paperasses de toutes espèces : des statistiques de l'administration des Etats pontificaux et parfois des autres gouvernements, des instructions aux envoyés du Saint-Siège, des relations de nonces, des bulles et des brefs, des traités d'alliance de guerre et de paix, les rapports des ambassadeurs vénitiens,

(1) *Mélanges de l'Ecole française de Rome,* 1897, pp. 289 et ss. M. Cauchie indique les manuscrits des bibliothèques Carpegna, Pio, Bolognetti, Spada, Albani, comme faisant encore partie de cette *Miscellanea* de quinze armoires. Il paraît plutôt que la plus grande partie de ces manuscrits a été déposée dans les salles de l'Archive de la Daterie, avec les volumes extraits du fonds du Château Saint-Ange, au rez-de-chaussée des Archives. — En publiant cette étude dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français* (juillet 1900), j'avais donné à ce fonds le nom de *Miscellanea registrorum,* pour le distinguer de la *Miscellanea instrumentorum.* Mais cette appellation n'est pas usitée au Vatican, et on désigne simplement ce fonds sous le nom de *Miscellanea,* avec l'indication de l'Armoire.

des lettres envoyées ou reçues par des princes, des actes des Diètes et des Parlements, des décrets de souverains; des opuscules historiques, des catalogues des archives pontificales, des prières, des poèmes, des comédies, des énigmes, etc.... etc....; toutefois la politique fait l'objet principal de ces documents. Ils concernent surtout le XVI[e] et le XVII[e] siècles, mais il y a aussi quelques pièces relatives aux âges antérieurs. En général, ce ne sont que des copies. Les autres mélanges ne sont pas moins bigarrés: des papiers de nonciatures, des bulles, des édits, des ordonnances (Bandi), des actes de l'Inquisition, des ouvrages de théologie, des *visitationes*, des actes relatifs aux ordres religieux, des diarii, des vies de papes, etc. » J'ajoute que le D[r] Ehses, directeur de l'Institut romain de la *Görresgesellschaft,* a plus d'une fois communiqué obligeamment aux chercheurs l'Inventaire du D[r] Schlecht. Il existe, à ce qu'on m'assure, un autre inventaire des *Varia Politicorum* coté Arm. LVIII, 41.

Cette même Armoire II contient, sous le n° 113, l'indication suivante: *Relazioni di Francia;* l'Armoire VI est portée comme contenant des manuscrits relatifs aux églises de Rome, dits manuscrits de Bruzio, qui est en effet l'auteur des vingt-huit premiers; l'Armoire VII est consacrée aux Visites officielles faites dans ces mêmes églises. Dans l'Armoire XI, on remarque: *Processus contra Bonifacium VIII* (n° 29) et *Collectanea de officiis Romanæ ecclesiæ* (n° 86), dans l'Armoire XIII un *liber taxarum* (n° 51; cf. 52 et 53), et des documents (n° 149) sur les missions franciscaines en Géorgie (1661-1708), enfin dans l'Armoire XV des documents sur Cola di Rienzo (n° 45), et sur le conclave de Clément V (n° 114).

VI. — Archives de la Secrétairerie d'Etat. — Fonds Borghese. —

En dehors des fonds que je viens d'énumérer, les Archives Vaticanes contiennent encore, pour l'histoire moderne, les Archives de la Secrétairerie d'Etat et les Archives Borghese. Sur ces classes de documents, je n'ai rien à ajouter à ce qu'en a dit M. Cauchie. Ces deux fonds sont pourvus d'Inventaires. L'Inventaire, d'ailleurs très sommaire, des Archives de la Secrétairerie d'Etat composé par De Pretis est quelquefois appelé au Vatican *Indice delle nunziature*, du nom du fonds principal qu'elles contiennent. Qu'il suffise de dire que les nonciatures de France y sont représentées, à elles seules, par plus de six cents volumes contenant souvent des documents de nature très diverse (1). Il est permis de souhaiter que quelque érudit français, et, s'il se peut, quelque membre du clergé français, entreprenne la publication ou l'analyse de ces documents (2). A la suite de l'inventaire des nonciatures, on trouve inventoriées des *lettere di cardinali, vescovi, principi, particolari e soldati*, autant de titres dont il est bon de connaître la portée,

(1) *Inventaires*, n° 104. — D'après MM. Stein et Langlois, le nombre des volumes serait en réalité très inférieur à celui qu'indique l'inventaire. (*Archives de l'Histoire de France*, Paris, 1891, p. 752).

(2) On annonce que ce vœu sera rempli par une Société qui vient de se former pour la publication des *Archives de l'histoire religieuse de la France*, depuis la fin du moyen-âge jusqu'aux temps modernes. M. Madelin, ancien membre de l'Ecole française, dirigera la publication des nonciatures de France, confiée, pour les pontificats de Clément VII, Paul III et Grégoire XIII, à M. l'abbé Fraikin, M. Salles et M. l'abbé Richard (Paris, Picard).

parce qu'on les trouve souvent cités, sans autre indication de fonds, dans les répertoires de Garampi (1).

VII. — Répertoires de Garampi.

L'usage des répertoires de Garampi suppose une certaine connaissance préalable des Archives pontificales et des inventaires que je viens de passer en revue. Ils doivent être surtout interprétés à l'aide du grand Inventaire de De Pretis qui a été utilisé par Garampi. *Ils ne peuvent d'ailleurs eux-mêmes être considérés comme des inventaires* (2). Ils ne représentent en effet le dépouillement méthodique et complet d'aucune partie des Archives Vaticanes. Ils se composent de fiches classées, pour la plupart, *par ordre de matières,* et réunies (3) par Garampi, ou sous sa direction, principalement en vue de ses recherches personnelles. Travailleur infatigable, mais n'ayant pas tout l'esprit de méthode qu'on aurait pu désirer, Garampi rêvait la composition d'un *Orbis christianus* qui aurait représenté, pour l'ensemble de la chrétienté, ce que le *Gallia christiana* était

(1) Cf. Ricardo de Hinojosa, *Los despachos della diplomacia pontificia en Espana,* Madrid. Introduction.

Pour l'histoire moderne, je puis indiquer encore deux autres inventaires: l'un est intitulé *registro cronologico dell'archivio secreto.* Il commence à 1550 et arrive vers le milieu du XVIII[e] siècle; il porte, dans la série des Inventaires, les n[os] 68-84. Enfin il existe un inventaire spécial en deux volumes relatif à l'histoire moderne d'Avignon et du Comtat Venaissin. Il se trouve à la suite de l'Inventaire en vingt-huit volumes des registres d'Avignon composé par De Martin.

(2) Je dois cette remarque importante à M. de Manteyer, ancien membre de l'Ecole Française de Rome.

(3) D'après D. Gregorio Palmieri, la plus grande partie de ce travail aurait été faite par le florentin Pistolesi (*Ad Vaticani archivi regesta R. P. manuductio,* Roma, 1885, Præfatio pp. XIV-XV).

pour l'Eglise de France (1). Préfet des Archives entre 1751 et 1772, il avait pu se croire en état de réunir, sur toutes les églises du monde catholique, des données suffisantes pour l'accomplissement de la tâche qu'il s'était imposée. Le plan de l'ouvrage qu'il projetait se retrouve dans l'ensemble de répertoires qu'il a laissés. On y voit en effet figurer successivement, en autant de groupes de volumes, les évêchés du monde catholique, les abbayes, les Papes, les cardinaux, la Cour romaine. Pour composer *chacun* de ces répertoires, les *divers fonds* des Archives ont été sommairement dépouillés et mis à contribution; toutefois les registres de bulles et l'Archive caméral ont été surtout utilisés; on y trouve aussi des références à des sources imprimées.

Voici l'énumération des divers répertoires de Garampi aujourd'hui conservés au Vatican, dans le cabinet de Monseigneur Wenzel, à droite en entrant:

(1) On a peine à comprendre comment Garampi a pu se livrer à des recherches si longues et si compliquées, au cours d'une vie dont une large part a été remplie par l'exercice des plus hautes charges. Né à Rimini en 1725, il fut nommé, en 1749, coadjuteur du Préfet des Archives, et fut enfin Préfet des Archives en 1751. Il conserva ce titre jusqu'en 1772, et c'est au cours de ces vingt et une années de travail qu'il entassa, à l'aide de Pistolesi, l'amas de fiches que l'administration des Archives a mis, dans ces dernières années à la disposition du public. En 1772, il fut nommé archevêque *in partibus* et nonce en Pologne, ce qui nous a valu sans doute le répertoire spécial relatif à la Pologne qui est conservé aux Archives du Vatican. En 1774, il fut envoyé comme nonce à Vienne, et se trouva dans cette ville au moment du voyage de Pie VI. Evêque de Montefiascone en 1776, il fut créé cardinal en 1785. Il mourut en 1792, et fut enterré dans son église titulaire de Saint-Jean-et-Paul où l'on peut voir, dans la nef de gauche, son inscription funéraire. (Moroni, *Dizionario,* t. 28).

1° Vescovi (37 vol.) (1),

2° Abbates (3 vol.) (2),

3° Benefici (3),

4° Miscellanea (4),

5° Papi (1 vol.),

6° Cardinali (1 vol.),

7° Chiese di Roma (1 vol.),

8° Uffici (3 vol. — Offices de la Cour et de la Chancellerie, etc.),

9° *Indice cronologico* (12 vol.),

10° *Indice alfabetico* (Table alphabétique de l'*Indice cronologico,* 10 vol., cotés n°s 58-67).

Ces deux derniers Index donnent lieu à quelques observations particulières. L'*Indice cronologico* représente la fusion, dans l'ordre chronologique, des divers fonds des Archives; par suite, il concorde avec l'ordre même de la *Mis-*

(1) La série des évêques, pour tous les diocèses du monde catholique, a été poursuivie par Garampi jusque vers le milieu du XVIIIe siècle; il indique, pour chaque évêque, non seulement les bulles de promotion, mais aussi, avec plus ou moins de discernement, quelques documents relatifs à chacun d'eux.

(2) Le répertoire des *abbates* est incomplet; il a été composé surtout, semble-t il, à l'aide des *Obligationes* de l'Archive caméral.

(3) Ce répertoire a été composé sans aucun plan arrêté; on y trouve indiquées, avec références à divers fonds des Archives, surtout à partir du XVe siècle, un grand nombre de paroisses, sans qu'on puisse indiquer les raisons qui ont déterminé le choix de Garampi.

(4) Comme le nom l'indique, on a fait rentrer sous le titre de « Miscellanea » les sujets les plus disparates, en les groupant par ordre alphabétique. Entre autres matières, on a fait figurer, dans ce répertoire, ce qui regarde les Ordres religieux, y compris les Ordres hospitaliers, avec la série de leurs supérieurs généraux ou grands maîtres, et aussi beaucoup de références qui auraient pu avoir tout aussi bien leur place dans les répertoires relatifs aux évêchés et aux abbayes. On y trouve enfin plusieurs noms de localités, de provinces et de personnes qui intéressent l'histoire civile.

cellanea instrumentorum qui se trouve ainsi inventoriée d'une manière plus ou moins complète. L'usage peut en être facilité par la Table alphabétique qui le complète. Dans l'*Indice alfabetico,* d'après l'Introduction même, Garampi a eu pour objet principal de faire *uno spoglio della maggiore e miglior parte delle miscellanee suddette.* Il vise ici les deux séries de *Miscellanea* dont j'ai parlé plus haut. Dans sa pensée, ces deux Index devaient se compléter mutuellement. Lorsque, dans l'*Indice alfabetico,* il se contente d'indiquer un document avec la date, on doit alors se référer à l'*Indice cronologico* qui donne en général la cote du document.

Enfin Garampi, surtout dans son Index chronologique, indique très souvent des documents de nature diverse, en se contentant d'en donner la date, sans aucune indication de fonds ni de numéro d'ordre. En pareil cas, comme il le dit lui-même au commencement de son Index *alphabétique,* il entend se référer à la *Miscellanea instrumentorum,* collection qui est classée dans l'ordre chronologique, comme je l'ai dit plus haut (1). Une observation analogue peut être faite au sujet des saints personnages qui figurent dans ses séries d'évêques ou d'abbés; il se contente souvent d'indiquer, sur ses fiches, le jour de leur fête, ce qui équivaut à un renvoi aux *Acta sanctorum.*

Il est permis de se demander si le résultat de l'immense labeur de Garampi et de ses auxiliaires est en rapport avec les efforts qu'il suppose. En effet, Garampi s'était contenté de signaler, sur ses fiches, les documents qui lui paraissaient les plus intéressants pour son *Orbis christianus,* lequel d'ailleurs n'a jamais paru. Il en résulte qu'il n'a rien

(1) En publiant cette étude dans les *Annales de Saint-Louis* de juillet 1900, j'ai dit à tort, semble-t-il, que la *Miscellanea instrumentorum* avait fait jadis partie du fonds du Château.

épuisé. La partie la plus utile de son œuvre pouvait consister dans les listes épiscopales qu'il avait dressées. Mais les travaux du P. Eubel, sur ce même sujet, vont diminuer considérablement l'importance de cette œuvre qui aurait été bien autrement utile, si Garampi s'était contenté de passer tout simplement en revue et d'inventorier telle ou telle partie des Archives Vaticanes, en ajoutant à ses inventaires des tables alphabétiques: c'est ce qui fut entrepris, ou à peu près, quelque temps avant Garampi, par les archivistes d'Avignon, pour les registres du XIV[e] siècle, comme je l'ai dit plus haut (1). De plus, divers changements survenus, depuis Garampi, dans les Archives pontificales, ont rendu souvent difficile l'usage de ses références. Plusieurs ne répondent plus à rien, soit que les volumes aient été déplacés, soit même qu'ils aient péri, lorsque les Archives pontificales furent transférées à Paris, par ordre de Napoléon. Enfin les références de Garampi, sont, par leur forme même, difficiles à interpréter, et plusieurs font l'effet, au premier abord, de véritables hiéroglyphes. Sans la complaisance et la patience de Monseigneur Wenzel et de son neveu M. Ranuzzi, il serait à peu près impossible à un débutant d'utiliser les répertoires.

Lorsque Garampi veut indiquer une bulle, il se sert de procédés réguliers, mais très variés. Presque toujours il indique d'abord, par l'initiale, le nom du Pape de qui émane la bulle, puis, en chiffres arabes, le numéro d'ordre de ce Pape: H. 3 = Honorius III, etc. Ensuite, il donne quelquefois le numéro du registre, en se référant à la numé-

(1) Les registres de la série d'Avignon n'ont pas été dépouillés par Garampi qui n'a eu à sa disposition que les *Regesta Vaticana.*

ration de De Pretis reproduite par la *Manuductio* (1); en pareil cas, la recherche est très facile:

C. 5, 55, 545 = Clément V, Reg. Vat. 55, ep. 545.

Très souvent aussi, il indique, soit le numéro du registre, d'après une numération qui recommence à chaque pontificat, et dont un spécimen a été donné par Dom Gregorio Palmieri, à la fin de sa *Manuductio*, soit simplement l'année du pontificat, en faisant suivre ces indications de l'indication du folio ou du numéro de la bulle; ces données doivent suffire au lecteur pour retrouver, à l'aide de la *Manuductio* ou de De Pretis, le numéro actuel du registre du Vatican; par ex.:

B. 8, VIII, 371 = Bonifacii VIII, annus octavus, Reg. Vat. 50, ep. 371.

Souvent encore, notamment à partir de la fin du XIV[e] siècle, il emploie un système encore plus compliqué: en effet, il distingue, dans chaque pontificat, plusieurs classes de volumes divisés par ordre de matières, lettres communes, secrètes, indults, etc., et il attribue à chacune de ces classes une numération particulière. En pareil cas, le recours à De Pretis est plus que jamais nécessaire pour retrouver le volume visé par Garampi. Par ex.:

U. 5, co. II, p. 348 = *Urbani V. litteræ communes, tomus secundus* (Reg. Vat. 251), p. 348 (2).

(1) A partir du reg. 147 jusqu'au n° 299 inclusivement, il y a lieu, en général, d'après ce que j'ai dit plus haut, d'ajouter 5 aux chiffres indiqués par Garampi et De Pretis, pour être d'accord avec la numération actuelle qui est celle de la *Manuductio* de Dom Gregorio Palmieri.

(2) On peut quelquefois, sans recourir à De Pretis, obtenir les documents indiqués par Garampi en les demandant aux archivistes du Vatican sous la forme même où on les trouve indiqués dans les répertoires. En effet, aujourd'hui encore on retrouve sur le dos des

Garampi, on ne saurait trop le répéter, faisait ses compilations pour son usage personnel, ou, tout au plus, à l'usage d'un petit nombre d'employés des Archives. Il employait donc très souvent, des signes conventionnels et des abréviations qui sont aujourd'hui difficiles à comprendre. Heureusement il en a donné lui-même l'interprétation en tête de l'Index alphabétique qui complète son Index chronologique (1). Il a donné aussi des indications de ce genre au commencement de son Index relatif aux documents intéressant la Pologne (2). Tout le monde comprendra sans peine les abréviations qui portent sur les noms des Papes indiqués par leur initiale et leur numéro d'ordre exprimé en chiffres arabes. Je ne reproduis ici que celles qui présentent des difficultés, en laissant de côté les indications relatives à l'histoire de la Pologne. D'ailleurs je le répète: je ne garantis nullement que les indications de Garampi correspondent toujours à la cote actuelle des documents:

A. A. = *Archivium Arcis* (fonds du château St-Ange) (3).

volumes les anciennes cotes données par Garampi, et les employés des Archives ont appris, dans ces derniers temps, à en faire usage pour retrouver les documents demandés sous ces indications.

(1) Inventaires, n° 58. — On peut se faire une idée très exacte des fiches de Garampi dans la publication de M. l'abbé Calmet: *Varia Documenta quæ Ruthenensem et Vabrensem diœceses respiciunt.* — Rome, 1899.

(2) *Inventaires*, n°s 103, 104, 105 et 106.

(3) L'indication A. A. suivie ou non de la mention Instr.[umenta], sans aucune indication d'armoire, doit porter le lecteur à se référer à l'Inventaire du Château qui porte le n° 29, et qui est pourvu d'une table alphabétique. On cherchera, dans cette table, le nom propre auquel est accolé la mention A. A., et on sera ainsi renvoyé au corps du volume où l'on trouvera l'indication de l'armoire. On arriverait sans doute au même résultat, en consultant l'inventaire alphabétique de Paoli. S'il y a avec l'indication A. A. une date exprimée, on pourra aussi se référer à l'Inventaire chronologique du fonds du Château.

A. B. = *Archivium Bullarum* (registres du Latran, autrement appelés *registres de la Daterie).*

A. C. = *Apostolica Camera* ou *Archivium Cameræ.* (En général, Garampi indique, par ces mots, les *Introitus et exitus*) (1).

B. = Bruzio (Collection de manuscrits des Archives du Vatican sur les églises de Rome; il suffit de les demander sous ce nom, ou bien: *Miscell.,* Arm. VI).

Brem. = Bremond, *Bullarium Ordinis Prædicatorum.*

C., Carp. = [*Biblioteca*] *Carpegna* (2).

Cl. XI = Bibliothèque Albani (3).

Cons. = *Consistoriale* (Actes consistoriaux; voir ci-dessous *Provisiones Sacri Concistorii*).

Dach. = Dom Luc d'Achery, *Spicilège.*

Eb. = Marin d'Eboli (4).

G. C. = *Gallia Christiana.*

M. A. = Martène, *Thesaurus novus anecdotorum.*

Mab. Ann. = Mabillon, Annales Ordinis sancti Benedicti.

Enfin, en désespoir de cause, la mention A. A. *Instrumenta,* suivie d'une date, pourra à bon droit induire le lecteur à faire des recherches dans la *Miscellanea instrumentorum,* à la date indiquée. Il y a en effet dans ce fonds, à ce qu'il m'a paru, des documents qui ont autrefois appartenu au fonds du Château.

(1) Comme je l'ai dit plus haut, il y a, dans la partie de l'Inventaire de De Pretis consacrée à l'*Archive caméral,* en regard de la numération ancienne, une seconde numération. C'est à l'ancienne que se réfère Garampi. Ici encore il faut interpréter ses indications à l'aide de De Pretis, de l'Inventaire de M. de Loye, ou de certaines tables manuscrites de correspondance que communique volontiers Mgr Wenzel.

(2) Ce fonds, comme je l'ai dit plus haut, se trouve aujourd'hui au rez-de-chaussée des Archives, dans une des salles conservées aux Archives de la Daterie.

(3) Même observation.

(4) Ce formulaire a été conservé, entre autres manuscrits, dans le volume de l'Arm. XXXI, n° 72, qui porte le titre: *Reg. formularum Joannis XXII.* Il a été souvent consulté à l'époque moderne, comme en font foi certaines notes marginales.

M. V. S. = Martène, *Veterum Scriptorum amplissima collectio.*

Mans. = Conciles de Mansi.

O. C. = *Obligationes Cameræ* (voir ci-dessus, *Archive caméral*).

P. Pr = Lettere a' Principi — (Ce fonds figure dans l'Inventaire 104 connu sous le nom d'Inventaire des Archives de la Secrétairerie d'Etat).

Pio = Bibliothèque Pio (1).

P. S. C. = Provisiones Sacri Concistorii (2).

R. C. = *Rationes Cameræ* (voir, ci-dessus: A. C.).

S. C. = *Solutiones Cameræ* (même série que les *Obligationes*).

Vs. = Vescovi (Répertoires des évêchés; ou encore, s'il s'agit des temps modernes, série des lettres d'évêques cataloguées dans l'Inventaire des Archives de la Secrétairerie d'Etat).

Wad. = Wadding, Annales Ordinis Minorum.

Les nonciatures sont indiquées par leur initiale: Pl = Polonia; H = Hispania; V = Venezia; Col. = Colonia; F = Francia, etc.

Quant aux lettres de l'alphabet grec surmontées d'un accent, elles indiquent, à la mode classique, une numération qui se réfère aux diverses armoires de la *Miscellanea* (3); par conséquent β' indiquera l'Arm. II: *Varia politicorum*, etc.

(1) Les volumes faisant partie de cette bibliothèque ont été, eux aussi, transportés dans une des salles de l'Archive de la Daterie. On m'assure qu'il en existe un catalogue spécial.

(2) Cette indication se réfère à une série aujourd'hui perdue d'*Actes consistoriaux* dont il existe quelques copies, à ce qu'on m'assure, dans les *Miscellanea,* Arm. XII, t. 121 et peut-être t. 121 A.

(3) Dans mon étude, publiée en juillet 1900 dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français,* je n'avais pu donner la clef de ce système de numération.

Mais ici surtout les cotes sont loin de correspondre toujours à la numération actuelle des volumes qui, comme je l'ai dit plus haut, ont été, en assez grand nombre, transportés au rez-de-chaussée des Archives, dans les salles où sont les volumes de la Daterie.

Parfois aussi Garampi indique, comme référence, un numéro d'ordre sans indication préalable de fonds : il y a alors grande chance qu'il se réfère, soit au fonds principal des Archives Vaticanes divisé en quatre-vingts armoires et inventorié par De Pretis, soit encore à la *Miscellanea* dont il existe, comme nous l'avons vu, un inventaire spécial également composé par De Pretis. Le numéro d'ordre indique alors le numéro de l'armoire. Il n'y aura guère lieu d'hésiter entre ces deux séries, si l'on se rappelle que, du temps de Garampi, la *Miscellanea* ne comptait que douze armoires. Au-dessus de ce numéro, Garampi ne peut donc avoir en vue que l'une des quatre-vingt armoires du fonds principal des Archives ; au-dessous, il vise au contraire la *Miscellanea* (1).

Ces quelques explications, si elles trouvent des lecteurs, suffiront à faire comprendre quelles difficultés présente l'usage des répertoires de Garampi. Comme je l'ai montré plus haut, ils ne sauraient servir de base à aucun travail vraiment complet. De plus, leurs indications ne peuvent guère être utilisées ni publiées avant d'avoir été vérifiées, et cette vérification, si on l'entreprenait pour un nombre

(1) Il faut ajouter que, dans les répertoires de Garampi, une sorte de β grec exprime la lettre T désignant le tome ; de plus le chiffre 8 est généralement couché sur la ligne, dans le sens de l'horizontale. Le chiffre IV est facile à confondre avec w. Les personnes qui ont perdu, comme moi, beaucoup de temps à essayer d'interpréter Garampi, me pardonneront, je l'espère, ces indications minutieuses.

considérable de documents, exigerait un travail très souvent infructueux et, en tout cas, disproportionné avec le résultat qu'on peut espérer. Toutefois on ne saurait trop le redire : les fiches de Garampi peuvent rendre très grand service pour la recherche de documents isolés. Les amateurs d'histoire locale qui font un séjour à Rome, auront la joie, grâce à Garampi, de retrouver assez rapidement, un bon nombre de bulles intéressant l'histoire de leur pays (1). Il

(1) Ils agiront même sagement en s'en tenant, pour leurs recherches, aux documents qu'ils pourront relever d'après Garampi, les grands Inventaires d'Avignon et l'Inventaire de l'Archive caméral du XIVe siècle publié par M. de Loye. S'engager dans le dépouillement des volumes eux-mêmes, en vue d'études d'histoire locale, est un travail, j'en ai fait l'expérience, absolument disproportionné avec le résultat que l'on peut obtenir. C'est tout au plus si les entreprises de ce genre sont suffisamment fructueuses, lorsqu'elles portent sur une région très étendue. J'ajoute que, pour le XIVe siècle, l'Ecole française de Rome a entrepris un dépouillement général des registres qui dispensera plus tard les travailleurs des divers pays de recommencer sans cesse, sur les mêmes volumes, de longues et pénibles recherches. — A l'usage des personnes qui débutent dans l'étude des documents pontificaux, j'aurais dû indiquer dans mon article des *Annales de Saint-Louis* de janvier 1897, à côté du manuel de Diplomatique de M. Giry, le livre suivant qui répondra peut être mieux à leurs besoins: *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien von Hary Bresslau.* Leipzig, 1889. Le dictionnaire des abbréviations de Cappelli (collection des manuels Hœpli) est également recommandé, et surtout, comme je l'ai déjà fait dans l'article indiqué plus haut, les *Specimina palæografica regestorum Romanorum pontificum* du P. Denifle (Roma, 1888). Les débutants y liront avec profit, entre autres textes, la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII, qui est dans le *Corpus juris,* et diverses bulles publiées ou analysées par les éditeurs du *Regestum* de Clément V.

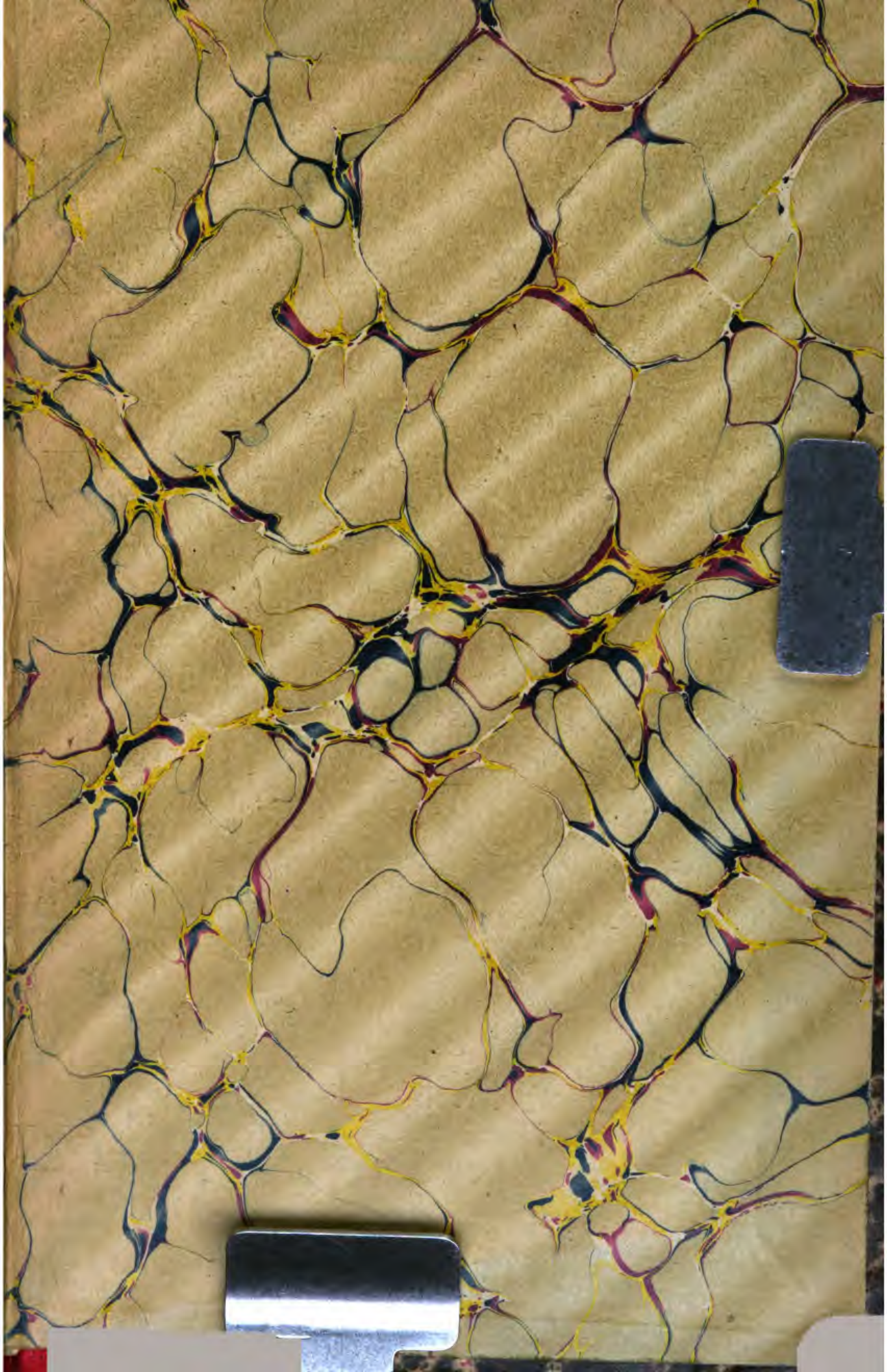
Je rappelle aussi qu'il existe au Vatican un bon enseignement de la paléographie et de la diplomatique pontificales donné par le professeur Melampo. Le cours a lieu trois fois par semaine, dure deux ans, et est suivi d'un examen présidé par le cardinal archiviste : un diplôme est conféré aux étudiants qui subissent cet examen avec succès. Surtout s'il était encadré dans un ensemble de cours d'histoire ecclésiastique, cet enseignement pourrait être fort utile à plu-

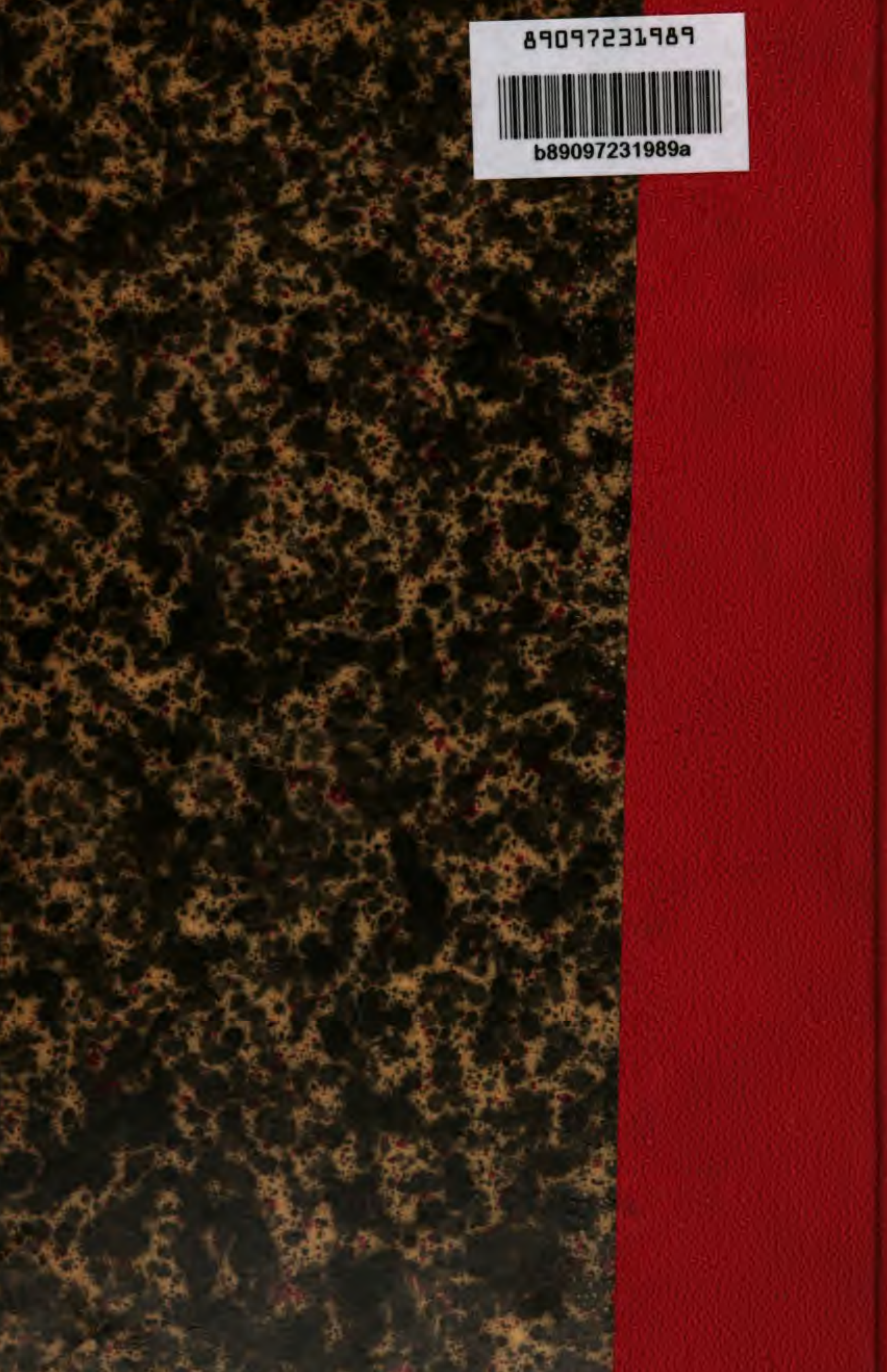
peut arriver aussi qu'un débutant soit ainsi mis en goût, et entreprenne ensuite des travaux plus importants et plus complets.

En somme, on le voit, les archivistes du Vatican et surtout d'Avignon ne sont pas restés inactifs. En outre, grâce à la largeur d'esprit de l'administration actuelle des Archives, le travail est devenu beaucoup plus facile. Toutefois, à partir du XIV[e] siècle, il est clair qu'il reste immensément à faire.

sieurs des nombreux étudiants qui viennent de toutes les parties du monde recevoir à Rome l'enseignement théologique ou canonique. Il est permis de regretter qu'ils restent complètement à l'écart des trésors que renferment les Archives, la Bibliothèque Vaticane et les autres bibliothèques de Rome. Les études canoniques, en particulier, pourraient être utilement menées de front avec des recherches dans les Archives Vaticanes, où l'on voit, pour ainsi dire, le droit canonique en action. On pourrait, comme je l'ai déjà dit en 1897, utiliser à cet égard les chapellenies de Saint-Louis qui assurent à quelques jeunes prêtres les moyens de séjourner à Rome pendant trois ans environ. L'Ecole française a déjà confié la publication des *Lettres communes* du XIV[e] siècle aux chapelains de Saint-Louis, tout en se réservant la direction du travail.


89097231989
B89097231989A
Date Loaned
Demco 292-5




89097231989
b89097231989a